

PAR COURRIEL

Québec, le 3 janvier 2023



**Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M38994**

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 4 décembre 2023, visant à obtenir:

*«À propos des types d'établissements touristiques, est-ce que le ministère aurait au moins une estimation de la répartition de l'effectif actuel par type d'établissements à fournir ?»*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient le document recherché. Vous trouverez le document en pièce jointe.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,

Geneviève Morneau

GM/gv

p.j. Avis de recours  
Suivi M38994 - CITQ

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télé : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196  
Télé : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## Vachon, Gabrielle

---

**De:** Pascal Darcy <pdarcy@citq.qc.ca>  
**Envoyé:** 8 décembre 2023 12:01  
**À:** Simard, Pascal; Marilyne Bernasconi; Audrey Roy  
**Cc:** Jocelyn Dessureault; François Alepin; Karine Gendron  
**Objet:** RE: Demande d'accès à l'information - M38994

Bonjour,

Voici la répartition de l'effectif actuel (en date du 8 décembre 2023) comme demandé ci-dessous:

Nombre d'enregistrements dont le genre de l'établissement est "Résidences de tourisme" : **13196**  
Nombre total d'unités représentées par ces enregistrements : **19642**  
Nombre estimé de chalets parmi les unités de ces enregistrements : **10378**  
Nombre estimé de maisons parmi les unités de ces enregistrements: **2189**  
Nombre estimé d'appartements parmi les unités de ces enregistrements: **6190**  
Nombre d'unités d'hébergement pour lesquelles l'information détaillée sur le type d'unité n'est pas disponible : **885**

Merci

### ***Pascal J. Darcy***

Directeur informatique

#### **CITQ**

1010, rue De Sérigny, bureau 810  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Tél. : 450 679-3737, poste 239

Télécopieur : 450-679-1489

Sans frais : 1 866 499-0550, poste 239

Courriel : [pdarcy@citq.qc.ca](mailto:pdarcy@citq.qc.ca)

Site internet : [www.citq.info](http://www.citq.info)

---